

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0025349

☐ Maladie ☒ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0401 Société : 163822

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : NORREDINE Said

Date de naissance : 01.01.44

Adresse : 3 Rue Abou Abbas E2 Dektar,
Franceville Casablanca

Tél. 0522885494 Total des frais engagés : 360786 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste en Ophtalmologie
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél. : (+212) 0522 47 15 94 - INPE : 061288304
Email : ophtalmologie@clinquestendhal.com

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09.05.2023

Nom et prénom du malade : LINA WAR Said ep Norredine Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Blanca Le : 09.05.2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/05/23	5	300 dh		Dr Maryam EL KHALOUL Spécialiste en Ophtalmologie Maladies et Chirurgie des Yeux 18, Avenue Stendhal - Casablanca Tél : (+212) 0522 47 15 94 - INPE : 061288304 Email : ophtalmologie@cliniquestendhal.com
				061288304

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie AL ANDALOUSIA CASABLANCA Rue Dom Perignon - Pénicheville 2 Casablanca DER OPTIQUE Rue Mohammed VI - Casablanca Tél : 0950046888 - 02520198	09/05/23	1043.96
	12/5/23	2264.-

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

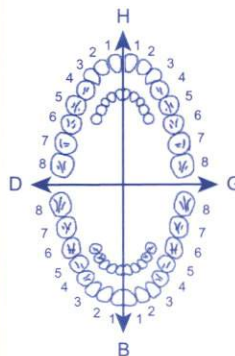
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 00000000 D 00000000 35533411 H 21433552 00000000 G 00000000 11433553 B (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Diplômée des facultés de médecine de Rabat et Paris
Diplômée en "Surface Oculaire", Université de Brest, France
Diplômée en "Imagerie Rétinienne et Traitements Maculaires",
Université Paris 12, France



PT230504141332

09 mai 2023

Mme LMNAWAR EP NORREDINE SAIDA

$$47.76 \times 6 = 286.56$$

PHYSIODOSE 12 unidoses 5 ml gn

Lavage oculaire matin et soir, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

$$75.70 \times 3 = 227.10$$

ZALERG

1 goutte x 2/ jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

$$30.30$$

ICOMB

1 goutte x 4/jour, dans les deux yeux, pendant 8 jours

$$125.00 \times 4 = 500.00$$

XILOIAL

1 goutte x 4/ jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

Lot: 210149
Fab: 03 22
Exp: 03 24

PPV: 30 DH 30

ZENITH Pharma

PPC: 47,75 DH

ZENITH Pharma

PPC: 47,75 DH

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV: 75,70 DH

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV: 75,70 DH

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV: 75,70 DH

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV: 75,70 DH

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV: 75,70 DH

LOT



PPC
DHS

0300422
2025 04

LOT



PPC
DHS

PPC 125,00 DH
0300422
2025 04

PPC 125,00 DH

0300422
2025 04

PPC 125,00 DH

0300422
2025 04

ZENITH Pharma
PPC: 47,75 DH

ZENITH Pharma
PPC: 47,75 DH

$$T = 1043.96$$

Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél.: (+212) 0522 47 15 94 - INPE: 061288304
Email: ophtalmologie@cliniquestendhal.com

18, Avenue Stendhal - Cité Plateau - Casablanca
Tél.: (+212) 05 22 47 15 94 - Fax: (+212) 05 22 99 34 51
E-mail: ophtalmologie@cliniquestendhal.com

ZENITH Pharma
PPC: 47,75 DH
ZENITH Pharma
PPC: 47,75 DH

Diplômée des facultés de médecine de Rabat et Paris
Diplômée en "Surface Oculaire", Université de Brest, France
Diplômée en "Imagerie Rétinienne et Traitements Maculaires",
Université Paris 12, France



PT230504141332

09 mai 2023

Mme LMNAWAR EP NORREDINE SAIDA

Monture + verres correcteurs Antireflets, Amincis, Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = + 3.00 (- 0.75 à 80°)

OG = + 3.00 (- 0.25 à 110°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.50

KADER OPTIQUE
OPTICIENNE - OPTOMETRIE
404, Av. Abdellah Serhaji Dussia
Casablanca
Tél : 05 22 47 15 94 - Fax : 05 22 47 15 94
IF : 02520198
ICE : 001823017000027
INP : 095004081

Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél. : (+212) 05 22 47 15 94 - INPE : 061288304
Email : ophtalmologie@cliniquestendhal.com

404, Av. Abdellah Senhaji
Idrissia 1 - Casablanca
Tél : 05 22 28 70 73
Fax : 05 22 80 18 36

KADER OPTIQUE

FACTURE

N° 4861

patente : 33664052
C.N.S.S : 23561145
R.C : 20 47 88

IF : 02520198
ICE : 00182301700027
INP : 095004081

Casablanca, le 19/05/2023

M

L. NAWAR SAIDAH EL NORDINE

O.D. =

80 - 075 + 3.00

ADD. =

250

O.G. =

110 - 085 + 3.00

ADD. =

250

Ordonnance du docteur ELIKHLAFI

NRS de nomenclature
correspondants à
la prescription

Loin

O.D. = 125
O.G. = 125

Prés

O.D. = 125
O.G. = 125

D.F.

O.D. = -
O.G. = -

FOURNITURE :

Montures :

0 Byr

500,00

500,00

Verres :

2 Verres 1 organe fe 870

512,00

1024,00

2 Verres 2 organe fe Amicie

360,00

720,00

TOTAL :

2264,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux mille deux

Cent soixante quatre euros

KADER OPTIQUE
OPTICIENNE OPTOMETRIE

404, Av. Abdellah Senhaji Idrissia 1
Tél : 05 22 28 70 73 - Fax : 05 22 80 18 36 - Casablanca